



AVIS D'APPEL D'OFFRES

VENTE D'UN IMMEUBLE

La Ville de Chandler demande des soumissions pour la vente de l'immeuble formé des lots rénovés numéros 5 072 389 et 5 072 826. L'immeuble est situé au 342, route 132, district de Newport et est connu comme étant l'ancien Site Mary Travers dite «La Bolduc». Cette vente s'accompagne des conditions suivantes :

- Le soumissionnaire retenu devra, dans l'année qui suit, s'engager à donner une autre vocation au site. Le type de projet devra être approuvé par la Ville de Chandler.

Les documents nécessaires à la préparation de la soumission pourront être obtenus, sans frais, au bureau du greffier de la Ville de Chandler, situé au 35, rue Commerciale Ouest, à Chandler, à compter de 8h30, le lundi 9 décembre 2019.

Toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Chandler représentant cinq pour cent (5%) du montant de la soumission. Le montant du chèque visé sera remboursé à toute personne dont la soumission est refusée. La Ville pourra encaisser et conserver à titre d'indemnité lesdits montants si la soumission est acceptée mais que le soumissionnaire n'y donne pas suite.

Les soumissions sous pli cacheté, doivent être identifiées «Vente d'immeuble – Site Mary Travers» et devront être reçues au bureau du soussigné situé au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler (Québec) G0C 1K0, au plus tard le jeudi 19 décembre 2019 à 11h00 pour être ouverte publiquement à la même heure. Toute personne ayant soumissionné peut être présente.

La vente de cet immeuble sera faite sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acquéreur. Le tout peut être examiné à l'avance en communiquant à la Ville de Chandler au numéro (418) 689-2221/poste 208.

La ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions déposées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Chandler, ce 9^e jour du mois de décembre 2019

Roch Giroux
Directeur général et greffier

VILLE DE CHANDLER

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 342, ROUTE 132, DISTRICT DE NEWPORT
CONNU COMME ÉTANT LE SITE MARY TRAVERS, DITE LA BOLDOC

Dans cet appel d'offres, le soumissionnaire trouvera copie de la grille d'évaluation et de pondération sur laquelle sont inscrits les critères qui seront utilisés pour l'évaluation de même que le nombre maximal de points attribués à chacun des critères. Nous joignons également les modalités relatives à l'évaluation des offres et à l'attribution des notes.

Parmi les critères retenus, le prix offert compte pour 50% de la note globale. Le soumissionnaire devra joindre un chèque visé qui correspond à 5 % du prix offert pour l'immeuble vendu.

La grille des usages et normes pour le secteur est jointe au document d'appel d'offres.

Le soumissionnaire est informé que le bâtiment actuel se situe dans la bande de protection et de ce fait soumis à certaines contraintes. Le soumissionnaire devra au préalable contacter le service de l'Urbanisme & Environnement de la Ville pour valider les interventions possibles sur ledit bâtiment.

VILLE DE CHANDLER

PROJET : Vente de l'immeuble situé au 342, route 132, Newport (Site Mary Travers)

BORDEREAU DE SOUMISSION

PARTIE 1											
Évaluation de chaque proposition		Fournisseur A		Fournisseur B		Fournisseur C		Fournisseur D		Fournisseur E	
CRITÈRES (minimum de 4)	Nombre maximal de points attribués	Cote 0 à 100%	Pointage	Cote 0 à 100%	Pointage	Cote 0 à 100%	Pointage	Cote 0 à 100%	Pointage	Cote 0 à 100%	Pointage
Prix soumis pour l'immeuble	50										
Projet proposé et expérience du soumissionnaire	30										
Connaissance du milieu	15										
Clin d'œil Thème la Bolduc	5										
Pointage total intérimaire	100	_____/100		_____/100		_____/100		_____/100		_____/100	

Signé à _____, ce _____ jour de _____ 2019

Soumissionnaire : _____
(Nom de la compagnie)

Adresse : _____

Signature du soumissionnaire
dûment autorisé

Nom en lettres moulées

VILLE DE CHANDLER

MODALITÉS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DES NOTES

- Un comité de sélection procédera à l'évaluation de toutes les offres conformes et ce, à partir des critères apparaissant sur la grille d'évaluation prévue à cet effet (voir grille si jointe).
- Le comité de sélection déterminera dans quelle mesure chaque offre répond aux exigences du document d'appel d'offres et évaluera celle-ci à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent.
- S'il s'avérait nécessaire pour l'organisme municipal d'obtenir des précisions sur l'un ou l'autre des renseignements fournis dans l'offre, ces précisions en deviendraient partie intégrante.
- Chacune des offres sera évaluée individuellement et, pour chaque critère, le nombre maximal de point alloué pour ce critère sera multiplié par la cote (0 à 100%) indiquée à l'égard du critère.
- Un fournisseur qui, dans son offre, omet de fournir l'information sur un critère donné, obtient 0% pour ce critère.
- Pour chacune des offres, une fois tous les critères évalués, le comité additionnera les points obtenus pour un total maximum de cent (100) points.
- Le comité effectuera le cumul des points obtenus par les soumissionnaires afin de déterminer la meilleure offre déposée.
- En cas d'égalité, le fournisseur sélectionné sera celui qui présente le prix le plus élevé.

VILLE DE CHANDLER

CRITÈRES DE SÉLECTION

1) Échelle d'attribution à l'égard des critères

L'évaluation de chacun des critères 2, 3 et 4 ci-dessous sera réalisée de la façon suivante :

100 % x points :	Excellent (dépasse sous tous les aspects le niveau de qualité recherché)
80 % x points :	Plus que satisfaisant (dépasse sous plusieurs aspects le niveau de qualité recherché)
60 % x points :	Satisfaisant (atteint le niveau de qualité recherché)
40 % x points :	Insatisfaisant (n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau de qualité recherché)
20 % x points :	Médiocre (n'atteint pas, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
0 % x points :	Nul (rien dans l'offre ne permet d'évaluer ce critère)

1) Prix soumis pour l'immeuble (max. 50 points)

Le terrain possède une superficie de 4 904.6 mètres carrés. Sa valeur au rôle est de 42 700 \$ et celle des bâtiments est de 270 000 \$. Au cours des dernières années, les bâtiments ont subi certains dommages sous l'effet des fortes marées.

Le 27 septembre 2017, la Ville prenait possession de ces immeubles pour la somme de 40 000 \$ et ce, suite à la dissolution de l'organisme propriétaire «Site Mary travers dite «La Bolduc».

La Ville accordera le nombre suivant de points selon l'échelle de prix ci-dessous :

<u>Prix offert</u>	<u>Nombre de points</u>
Plus de 70 000 \$	50
30 000 à 40 000 \$	40
20 000 \$ à 30 000 \$	30
10 000 \$ à 20 000 \$	20
Moins de 10 000 \$	10

2) Projet proposé et expérience du soumissionnaire (max. 30 points)

Le soumissionnaire sera évalué en appréciant ses principales caractéristiques telles son approche qualité, l'innovation démontrée pour les projets antérieurs, ainsi que son expérience dans des projets similaires.

Les éléments d'évaluation privilégiés porteront sur la nature du projet proposé.

3) Connaissance du milieu (max. 15 points)

Démontrer la connaissance du milieu physique et humain du contexte spécifique de la Ville de Chandler. Les thèmes pouvant être abordés :

- Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la ville de Chandler ;
- l'implication dans le milieu ;
- etc...

4) Clin d'œil au thème La Bolduc (max. 5 points)

Considérant l'historique culturel du site, le comité accordera un maximum de 5 points pour l'intégration au projet de tout élément qui fera référence à l'histoire de Mary travers dite «La Bolduc».